Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 083-258301217-20261002-DCS2026_31-DE

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° DCS2026/31PB

	L'an deux mille vingt-six, le deux du mois d'octobre, à quatorze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances au Luc en Provence sous la présidence de M. Pierre BEDRANE. Date de convocation : 28/09/2026	
Nombre de membres : **En exercice : 12** **Présents : 3** **Votants : 3** **POUR : 3** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**	**PRESENTS :**	**M. S. WICQUART** ***Commune des Mayons*** **M. P. BEDRANE, M. P. ICKE,** ***Commune du Luc en Provence***
	EXCUSES :	**Mme V. BERNARDINI, M. F. BRUN, Mme F. LEGRAIEN, Mme M. ARENAS, Mme C. AMRANE, M. L. PONTONE, M. M. MONDANI, M. L. POTHONIER, M. G. MIGNEREY**

REFONTE, ADOPTION ET MISE A JOUR DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE AU 02/10/2026

Considérant que la séance du 28 septembre 2026 n'a pu avoir lieu en raison d'une absence de quorum, celle-ci a été reportée au 2 octobre 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux emplois permanents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
VU les différentes délibérations adoptées depuis la création du Syndicat Mixte relatives à la création et à la modification des emplois permanents ;
VU la saisine du Comité social territorial du Centre de gestion du Var prévu en date du 5 novembre 2026 ;
CONSIDERANT que, depuis la création du Syndicat Mixte, les emplois permanents ont été créés ou modifiés par différentes délibérations, sans qu'un tableau des emplois consolidé permettant d'en assurer une lecture globale et actualisée n'ait été établi ;
CONSIDERANT qu'il convient, afin de disposer d'un document unique, lisible et actualisé, de procéder à une refonte du tableau des emplois permanents, en identifiant pour chaque emploi son intitulé, sa filière, son cadre d'emplois, son grade et son effectif ;
CONSIDERANT qu'il convient également d'actualiser certains intitulés d'emplois afin de les mettre en cohérence avec les fonctions exercées et l'organisation actuelle des services, sans modification des cadres d'emplois, des grades ou des missions correspondants ;
CONSIDERANT que cette mise à jour permet de mettre en cohérence le tableau des emplois avec l'organisation actuelle des services et les besoins de fonctionnement du Syndicat Mixte ;
CONSIDERANT que certains emplois précédemment créés ne correspondent plus aux besoins actuels de l'établissement et qu'il convient, en conséquence, de procéder à leur suppression ;
CONSIDERANT que le tableau des emplois annexé à la présente délibération constitue désormais le document de référence du Syndicat Mixte pour la gestion de ses emplois permanents ;

LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents du Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit Automobile du Var, annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 083-258301217-20261002-DCS2026_31-DE

- **ADOPTE** ce tableau comme document de référence pour l'identification et le suivi des emplois permanents du Syndicat Mixte ;
- **APPROUVE** la refonte et la mise à jour du tableau des emplois afin de le mettre en cohérence avec l'organisation actuelle des services, en précisant pour chaque emploi son intitulé, sa filière, son cadre d'emplois, son grade et son effectif ;
- **APPROUVE** l'actualisation des intitulés des emplois afin de les mettre en cohérence avec les fonctions effectivement exercées et l'organisation actuelle des services ;
- **SUPPRIME** les emplois permanents qui ne correspondent plus aux besoins actuels du Syndicat Mixte et qui ne figurent plus dans le tableau des emplois annexé à la présente délibération ;
- **PRECISE** que les emplois inscrits au tableau des emplois peuvent être pourvus conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique et aux textes réglementaires applicables aux cadres d'emplois concernés ;
- **ABROGE**, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, les dispositions des délibérations antérieures relatives aux emplois permanents devenues sans objet ou incompatibles avec le tableau des emplois annexé ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents occupant les emplois inscrits au tableau des emplois sont inscrits au budget du Syndicat Mixte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
POUR COPIE CONFORME.

Le Président,

M. Pierre BEDRANE

Le secrétaire de séance, M. Serge WICQUART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen », accessible sur le site internet www.telerecours.fr

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET SITUATION AU 02/10/2026				
EMPLOIS	GRADES PAR FILIERES *autorisés par l'organe délibérant*	EFFECTIFS		
		Nombre d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb d'emplois non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directrice	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
Responsable finances et RH	Rédacteur	1	1	0
Assistante administrative et commerciale	Adjoint Administratif territorial Principal 1ère classe	1	1	0
	TOTAL	**3**	**3**	**0**
FILIERE TECHNIQUE				
Responsable du service technique	Agent de maitrise principal	1	1	0
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial Principal 1ère classe	1	1	0
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial Principal 1ère classe	1	1	0
Responsable de la sécurité	Adjoint technique territorial	1	1	0
Agent de sécurité et d'entretien	Agent de maitrise principal	1	1	0
Agent de sécurité et d'entretien	Agent de maitrise	1	1	0
Agent de sécurité et d'entretien	Adjoint technique territorial Principal 1ère classe	1	1	0
	TOTAL	**7**	**7**	**0**
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
SITUATION AU 02/10/2026				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Chargée de communication et évènementiel	Adjoint Administratif territorial 2ème classe	1	0	1
	TOTAL	**1**	**0**	**1**
	TOTAL GLOBAL	**11**	**10**	**1**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 083-258301217-20261002-DCS2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 083-258301217-20261002-DCS2026_31-DE